

## **Mission de professeur relais de l'Académie de Paris au sein du Musée des Arts Décoratifs (MAD)**

### **Description de l'environnement de travail**

**L'Institution des Arts décoratifs dite « MAD »** est une institution culturelle française réunissant :

Le musée des Arts décoratifs (750.000 œuvres du Moyen-Age à nos jours, inscrites sur l'inventaire des collections nationales, déployées dans l'aile Rohan et le pavillon Marsan au sein du Palais du Louvre) et le musée Nissim de Camondo doté de collections exceptionnelles du XVIIIème siècle ;

Organisme privé, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, elle a été créée en 1882 dans le sillage des Expositions universelles par des collectionneurs soucieux de valoriser les beaux-arts appliqués et de tisser des liens entre industrie et culture, création et production. L'association bénéficie d'une délégation de service public avec l'Etat (le Ministère chargé de la Culture) pour ce qui concerne les 2 musées.

**Le service des publics** a pour missions de contribuer au développement de la fréquentation et de veiller à l'amélioration des conditions d'information et d'accueil du visiteur dans toutes les dimensions de son parcours. Il œuvre pour l'accessibilité et la démocratisation culturelle par la conception de supports de médiation et d'activités adaptées aux publics dans toute leur diversité. Il pilote la politique d'éducation artistique et culturelle notamment en direction des publics scolaires par la mise en place de projets et partenariats. Il assure également la production des actions liées à la politique de diffusion scientifique et culturelle de l'institution et participe à son rayonnement.

**L'action éducative** s'adresse à tous les publics relevant de l'éducation (scolaires et extrascolaires, enseignants et animateurs, éducateurs). Il propose autour de ses collections permanentes comme de ses expositions des activités (visites, parcours, ateliers) animées par des conférenciers aux compétences multiples (historiens de l'art, plasticiens, conteuses) pour s'adapter au niveau et au profil des classes. 28 000 élèves ont ainsi été accueillis en 2023 dont 50% du second degré.

Partenaire culturel des rectorats de Paris, Créteil et Versailles, le musée des Arts décoratifs s'inscrit dans les différents Plans de Formation Académique et organise des temps spécifiquement réservés aux enseignants pour découvrir les nouvelles expositions et les activités associées. Il accueille environ 550 enseignants dans ce cadre chaque année.

Dans l'objectif de perpétuer ses missions de transmission et d'inspiration notamment auprès des collégiens et des jeunes de la voie professionnelle, le musée des Arts décoratifs pilote chaque année plusieurs programmes éducatif (A la Découverte des métiers d'Art et MAD PRO). Il accompagne également l'Education Artistique et Culturelle dans le cadre de projets portés par les DAAC des trois académies franciliennes comme Le jumelage avec le REP Sonia Delaunay (Paris). 3 000 élèves ont participé à des projets EAC au MAD en 2023. Les projets sont associés à l'élaboration de documents de présentation, de ressources pédagogiques, de bilans.

**Le.la professeur.e relais fait le lien entre l'Académie de Paris et l'établissement culturel**, il.elle accompagne les enseignants et les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes du musée, des formations et des projets spécifiques.

Profil recherché :

Enseignant(e) titulaire de l'académie de Paris, en arts appliqués familier des publics de la voie professionnelle et sensibilisé aux problématiques de l'éducation artistique et culturelle et aux métiers d'art.

Compétences :

- Connaissances en histoire, histoire de l'art, histoire de la mode et du design.
- Connaissance des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.
- Connaissance des relais de communication auprès de l'Académie de Paris.

Savoir-faire :

- Expérience dans la conception et la mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle en équipe et en partenariat
- Expertise en pédagogie, besoins éducatifs particulier
- Expertise dans le domaine de la formation et de la formation de formateurs (rencontre enseignants et stages académiques, ressources pédagogiques pour les enseignants)
- Capacité à intégrer les règles et le cadre administratifs, juridiques et financiers de l'établissement

Savoir-Être :

- Autonome et organisé
- Grand sens du travail en équipe
- Réactivité et adaptabilité

Missions principales :

Le professeur relais aura pour mission, en liaison avec la délégation académique à l'éducation artistique et culturelle et en concertation avec le service des publics du musée :

- D'informer la communauté éducative des activités et des ressources proposées par les monuments (mails, site de l'Académie, newsletter).
- De contribuer à la formation initiale et continue des enseignants : participation à la définition des besoins en formation en fonction des besoins repérés sur le terrain ; participation à l'élaboration des outils et supports de formation produits par le service.
- De coordonner le pilotage du jumelage du musée avec le REP Sonia Delaunay
- D'accompagner les équipes pédagogiques dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets d'éducation artistique et culturelle : conseil aux enseignants, suivi des projets, accompagnement des dispositifs EAC dans le respect de la charte de l'EAC et des cahiers des charges spécifiques à chaque dispositif.
- De contribuer à produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques, d'enrichir les contenus pédagogiques en lien avec les actualités du monument et les programmes scolaires.
- De veiller à l'actualisation des offres sur le pass culture

Professeur relais de la DAAC :

Le professeur relais intégrera le réseau des professeurs relais de la DAAC de Paris et sera amené à participer aux trois réunions annuelles du réseau

Il devient aussi relais de la DAAC au sein de la structure culturelle pour laquelle il sera missionné et assure parallèlement une mission de veille de l'évolution des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Il garantit une bonne circulation de l'information entre la structure culturelle et la DAAC

Conditions :

L'appel à candidature est ouvert aux **enseignants du second degré titulaires dans l'académie de Paris**

La fonction de professeur relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du Décret 2015-475 du 27 avril 2015.

Dans ce cadre, l'enseignant-e bénéficiera d'une décharge de 3h de cours et percevra pour une année scolaire complète trois Indemnités de Missions Particulières (IMP)<sup>1</sup> ce qui équivaut à une journée et demi de présence dans la structure sur la base de 36 semaines annuelles. Le montant des IMP sera modulé en fonction de la date de recrutement.

La reconduction annuelle de la mission de professeur-relais est soumise à un bilan d'activité. Cette mission est inscrite dans une durée définie lors du recrutement.

**Candidature (CV + lettre de motivation) à renvoyer avant le 21 juin à [ce.daac@ac-paris.fr](mailto:ce.daac@ac-paris.fr)**

---

<sup>1</sup> Une IMP = 1250 euros bruts